

## **Chapitre II.    Système linguistique du coréen**

### **❖ Préliminaire : Situation linguistique en Corée**

Jusqu'à maintenant, nous ne trouvons presque aucune étude sur la situation linguistique de la Corée dans les pays occidentaux. Même très peu de linguistes ou sociolinguistes occidentaux traitent des problèmes de la langue coréenne.

Pour quelle raison n'a-t-elle pas été un objet d'étude à l'inverse des situations linguistiques des autres pays asiatiques, tels que l'Inde, le Viêt-nam, la Chine, etc. ? Il ne s'agit pas du manque de valeur des études mais plutôt de la méconnaissance de la Corée elle-même.

Ce pays a été fermé aux pays étrangers pendant longtemps et il n'y a à peu près qu'un siècle que les Coréens ont laissé entrer les Occidentaux dans leur propre territoire. Tout de suite après l'ouverture, elle a été occupée par le Japon pendant trente-cinq ans jusqu'à la défaite de ce pays en 1945.

En revanche, les Européens sont entrés plus facilement, le plus souvent par la colonisation, dans les autres pays asiatiques, surtout sud-asiatiques pour des raisons d'intérêt politique, économique, commercial, etc.

Donc, il va de soi que les études sur les ethnies, les cultures et les langues aient été nombreuses dans ces zones. De ce fait, nous voudrions parler brièvement de la situation linguistique en Corée, avant d'entamer l'analyse comparative du coréen avec le français.

Géographiquement, la Corée se situe entre la Chine et le Japon, qui font partie de l'aire de la culture chinoise.<sup>1</sup> Nous ne pouvons pas parler de la culture coréenne sans tenir compte de celle de la Chine. Comme les autres pays asiatiques, les Coréens ont introduit et utilisé l'écriture chinoise à leur manière :

« On aurait commencé à utiliser l'écriture chinoise en Corée dès le V<sup>e</sup> siècle de notre ère, à la fois pour transcrire les emprunts chinois (essentiellement des termes religieux - bouddhistes -, administratifs, techniques, etc.), et pour écrire la langue coréenne elle-même, bien que la structure de celle-ci soit sensiblement différente de celle du chinois. »<sup>2</sup>

Au XV<sup>e</sup> siècle, les Coréens ont enfin eu leur propre écriture très distinctive des caractères **idéogrammiques** du chinois. En effet, l'écriture coréenne est un **phonogramme** comme celle des langues indo-européennes. Il est étonnant d'avoir cette sorte d'écriture au sein d'une culture chinoise dominante, mais cette particularité est une volonté de son inventeur.<sup>3</sup>

Il a voulu fabriquer une écriture simple et facile à apprendre pour le plus grand nombre possible, reconnaissant que le chinois était trop difficile d'accès. C'était le Roi de cette époque-là, appelé *Sejong*, qui avait ordonné la création d'une telle écriture.

De ce fait, un bureau chargé de créer un alphabet coréen a été organisé par la classe supérieure. Les autres membres de cette classe ont fortement résisté à la nouvelle écriture.

---

<sup>1</sup> « Les Chinois ont conquis à leurs mœurs, à leurs arts, à leur écriture, à leur Sagesse, l'Extrême-Orient tout entier. Dans tout l'Extrême-Orient, de nos jours encore, aucun peuple, qu'il paraisse déchu ou qu'il s'enorgueillisse d'une puissance neuve, n'oserait renier la civilisation chinoise. Celle-ci, quel que soit l'éclat que la science expérimentale ait pu prêter à l'Occident, maintient son prestige. », M. Granet, *La Pensée chinoise*, p. 474.

<sup>2</sup> V. Alleton, *L'Écriture chinoise*, p. 110.

<sup>3</sup> « Cette écriture possède une caractéristique remarquable : les signes alphabétiques sont mis en page de manière à rappeler les caractères chinois. Les consonnes et les voyelles de chaque syllabe sont juxtaposées à l'intérieur d'un carré imaginaire qu'ils remplissent sensiblement ; ces sortes de blocs sont séparés par des espaces égaux. », V. Alleton, *Ibid.*, p. 110.

Quoique l'écriture coréenne ait été créée par les gens au pouvoir, elle est devenue populaire ou vulgaire, en raison du manque de coopération des intellectuels, qui auraient dû propager la nouvelle écriture.

Compte tenu de cela, nous aimerions évoquer la situation linguistique en Corée et notamment le rapport entre le coréen et le chinois. Avant tout, l'emploi des caractères chinois a été le seul moyen pour transcrire la langue coréenne parlée pendant la période où un système d'écriture phonogrammique de cette langue n'existait pas encore.

De plus, nous avons dû adopter non seulement le système d'écriture chinois, mais aussi son système grammatical, à savoir les règles de composition des mots qui permettent de former la phrase « en chinois » de manière intelligible et non selon l'ordre des mots en coréen.<sup>1</sup>

Dès l'invention de l'écriture coréenne, il en va autrement pour la situation linguistique de ce pays. Enfin, nous avons réussi à rendre « visible » la langue coréenne tant du point de vue phonologique que syntaxique, qui avait été longtemps privée de son propre système d'écriture. Après une longue période de réticence, comme nous l'avons évoqué plus haut, l'écriture coréenne est actuellement employée dans toutes les circonstances.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> « L'usage courant des mêmes caractères dans toutes les provinces de Chine, aux parlars divers, et le fait que plusieurs autres peuples d'Asie, parlant des langues différentes – coréen, japonais, etc. -, emploient normalement l'écriture chinoise, ne pouvaient manquer de frapper l'imagination des savants, au moment où le latin perdait en Occident sa valeur de langue commune. », V. Alleton, *Ibid.*, p. 4.

<sup>2</sup> Le gouvernement coréen a publiquement encouragé l'usage de l'écriture coréenne dans tous les textes officiels en 1948, au moment de la création de la République de Corée. L'unité de l'ethnie et de la langue est le facteur le plus approprié pour réanimer l'identité nationale de l'État autonome.

Néanmoins, les caractères chinois (= **sinogrammes**)<sup>1</sup> apparaissent dans les écrits coréens au cas où il y aurait une confusion ou une ambiguïté sémantique. La plupart des textes officiels sont plutôt écrits dans l'alphabet coréen, nommé « *Hankŭl* ».<sup>2</sup>

Pour éviter une confusion terminologique, nous signalerons que le terme de « chinois », plus précisément de « chinois classique » (appelé *hanmun*) s'emploie différemment du terme de « caractère chinois » (appelé *hanja*). Ce dernier ne touche pas au niveau grammatical. Il y a l'alternance des écritures chinoise et coréenne pour transcrire les mots dits sino-coréens, selon le terme de J-M Li. Voici un exemple :

*na(1)nŭn(2) pang(3)ŭl(4) ch'ŏnso(5)ha(6)n(7)ta(8)*

[*na.nŭn.bang.ŭl.tch'ŏng.sho.han.da.*]

[je nettoie la chambre.]

1 – pron. pers. 1<sup>er</sup> sing.

2 – cas nom.

3 – **nom (= chambre)**

4 – cas acc.

5 – **nom (= nettoyage)**

6 – suf.verbalisant '-hata' (= faire)

7 – présent progressif /(*nŭ*)n/

8 – suf.concl.décla.

Nous analyserons cette phrase selon les règles de réécriture pour mettre en valeur les mots sino-coréens et le reste :

$P = SN1 + SV$

$SN1 = \text{pronom} + \text{cas nom. (coréens)} : na + nŭn$

$SV = SN2 + V^3$

<sup>1</sup> Le terme de caractères est défini comme « des formes graphiques indépendantes, isolées matériellement les unes des autres par un espace, et invariables en ce sens que leur tracé ne change pas, quelles que soient les formes environnantes. », V. Alleton, *L'écriture chinoise*, p. 9.

<sup>2</sup> « Totalemment intégrés dans la langue coréenne, les mots sino-coréens fonctionnent comme les mots d'origine coréenne obéissant à la grammaire du coréen. », J-M Li, *Grammaire du coréen*, tome 2, p. 270.

<sup>3</sup> Le coréen est une langue à l'ordre des mots : **sujet + objet + verbe**.

SN2 = N + cas acc. (sino-coréen + coréen) : *pang* + *ũl*

V = N + suffixe verbal (sino-coréen + coréen) : *ch'õnso* + *hanta*

Comme nous le voyons, les éléments lexicaux peuvent être écrits par deux écritures chinoise et coréenne, tandis que les éléments grammaticaux sont purement coréens. Donc les caractères chinois peuvent se placer dans le « moule » syntaxique, qui structure la phrase coréenne.

D'autre part, les caractères chinois sont une sorte d'écriture de prestige ou de savant. Historiquement, avant et après l'invention de l'écriture coréenne, les gens de la classe supérieure écrivaient toujours en caractères chinois et ont conservé cette habitude contre leur propre écriture.<sup>1</sup> Cette tendance a duré jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, où le nationalisme s'est développé en même temps que l'ouverture vis-à-vis des cultures occidentales.

Au Moyen-Age, les écrits des intellectuels ainsi que les textes officiels, étaient écrits en chinois (= *hanmun*). En revanche, de nos jours, on trouve des mots (lexicaux et non grammaticaux !) sino-coréens qui peuvent s'écrire non seulement en caractères chinois (= *hanja*) mais aussi en alphabet coréen. Notons aussi qu'il est impossible de transcrire les mots purement coréens en caractères chinois.

Parfois, ces mots sino-coréens font partie des **formes honorifiques**, tandis que les mots purement coréens sont des **formes neutres ou banales** :

ex)	coréen neutre ou banal		sino-coréen honorifique	
	<i>i, ippal</i>	----- >	<i>ch'ia</i>	[= dent]
	<i>nai</i>	----- >	<i>ch'unch'u, yõnse</i>	[= âge]

<sup>1</sup> « Les caractères chinois furent massivement introduits de *Tang* à l'époque de *Grand Silla* au VII<sup>e</sup> siècle avec leur prononciation qui fut adaptée et intégrée, par la suite, dans le système phonétique coréen. », J-M Li, *Ibid.*, p. 270.

De toute manière, nous retrouvons encore la trace du prestige des mots sino-coréens par rapport aux mots purement coréens. La coexistence des mots d'origine coréenne et chinoise contribue également à l'enrichissement du vocabulaire.

Néanmoins, il faut rappeler que la plupart des Coréens utilisent des mots d'origine chinoise, en les considérant comme faisant partie de la langue coréenne plutôt que d'une langue étrangère. Nous les employons de plusieurs manières : tantôt, nous les écrivons en caractère chinois, tantôt nous les écrivons en écriture phonétique coréenne, ce qui est le plus fréquent.

« Les mots sino-coréens, c'est-à-dire les mots qui peuvent s'écrire en caractères chinois, représentant près des deux tiers du vocabulaire coréen, furent formés en empruntant le sens et le son des caractères chinois et ils font partie intégrante du système lexicologique du coréen avec les mots d'origine purement coréenne. »<sup>1</sup>

Parfois, comme il existe beaucoup d'homophones parmi les mots sino-coréens, et afin de lever toute ambiguïté, les caractères chinois peuvent alors être utilisés entre parenthèses. Bien que le mouvement nationaliste ne cesse de revendiquer l'abandon des caractères chinois, les Coréens le trouvent presque impossible en pratique, parce que les mots d'origine chinoise sont trop présents dans le lexique coréen pour les considérer comme mots étrangers :

« L'utilisation des caractères chinois pendant plus de vingt siècles a laissé une trace très profonde dans le coréen. Dépassant largement le cadre d'un simple emprunt d'une écriture étrangère, les caractères chinois restent encore vivants dans les esprits des Coréens. Il ne s'agit donc pas d'un pur emprunt. Les Coréens en ont fait une partie de leur lexique et de leur écriture en les adaptant dans le système de leur propre langue. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> J-M Li, *Ibid.*, p. 270.

<sup>2</sup> J M Li, *Ibid.*, p. 270.

Tout au long des siècles, l'histoire linguistique de la Corée porte sur le rapport entre le chinois et le coréen. Il faut y ajouter l'influence des langues européennes, au fur et à mesure que ce pays introduit des « produits » occidentaux dans beaucoup de domaines.

D'une manière générale, nous pouvons résumer cette histoire linguistique en quatre périodes :

**1443-1504** : naissance du système d'écriture coréen, mais maintien des caractères chinois comme système prédominant d'écriture ;

**1504-1894** : période de la coexistence du coréen et du chinois (= *hanmun*), ce dernier restant toujours prédominant ;

**1894-1910** : période de coexistence des caractères, chinois (= *hanja*) et coréens ;

**1910–de nos jours** : période de caractères coréens, « *Hankŭl* ».

Pendant les deux premières périodes, le chinois classique (= *hanmun*) était la seule langue écrite, langue officielle et de culture. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, marquée par la difficulté de l'apprentissage de cette langue parmi le peuple coréen, les intellectuels ont fini par accepter le mélange de l'écriture coréenne dans les textes écrits en caractères chinois (= *hanja*). Cependant, avant de connaître le développement de la langue nationale, nous étions sous l'occupation du Japon.

Malgré cela, le mouvement de restauration du coréen ne cesse d'évoluer parmi les intellectuels. D'abord, ils voulaient faire une orthographe unifiée, et puis « purifier » le coréen, en particulier contre l'écriture chinoise. Certains ont publié des grammaires et des manuels pour l'enseignement plus généralisé du coréen.

A cette époque, nous avons enfin vu apparaître les dictionnaires coréens. Grâce à ces efforts enrichissants, la Constitution de 1948 parvient à stipuler le statut national et officiel de la langue coréenne. Elle stipule que les textes officiels doivent être, en principe, rédigés dans cette langue, mais qu'on peut y ajouter des caractères chinois.

Somme toute, nous en concluons que l'importance des caractères chinois est toujours considérable dans le coréen, d'autant plus que la Corée a subi l'influence de la civilisation chinoise pendant de longues périodes.



## 1. Particularités linguistiques du coréen

### 1.1. Particularités typologiques

#### 1.1.1. A quelle famille linguistique appartient le coréen?

Dans la classification des langues, le coréen forme une famille linguistique à lui seul, appelée **famille linguistique coréenne**. Bien que le coréen soit proche du japonais du point de vue grammatical aussi bien que géographique, les linguistes sont peu d'accord sur leur appartenance à une même famille.

Depuis longtemps, le coréen était considéré comme une des langues ouralo-altaïques, plus exactement **altaïques**. Cela provient de la confusion terminologique entre la parenté linguistique et le type des langues. Le fait que le coréen partage certains traits communs avec ce groupe linguistique, était donc une raison suffisante pour l'admettre. L. Tesnières insiste sur l'existence de la famille ouralo-altaïque mais il admet seulement le **type ouralo-altaïque**, puisqu'il n'y a pas de langue ouralo-altaïque commune.<sup>1</sup>

La même opinion sur le coréen est affirmée par un autre linguiste. Selon K. Katzner, la filiation linguistique du coréen avec d'autres langues de même famille est incertaine même si sa structure grammaticale est proche du japonais et que les emprunts au chinois sont importants dans les deux langues.<sup>2</sup>

Nous n'avons pas seulement les caractères chinois, mais aussi les mots d'origine chinoise correspondant à ces caractères (les mots sino-coréens). Cependant, l'emploi des caractères chinois a peu de rapport avec le problème linguistique, c'est plutôt un phénomène historique ou socioculturel.

---

<sup>1</sup> L. Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, p. 29.

<sup>2</sup> K. Katzner, *The language of the world*, p. 221.

### 1.1.2. Ordre des mots dans la phrase en coréen : le système S+O+V

Chaque mot, plus précisément chaque unité lexicale, assume une fonction syntaxique dans la structure de la phrase. Les composants de la phrase se succèdent l'un après l'autre en formant une sorte de chaîne. Le sens de la phrase peut dépendre de la place qu'ils y occupent. Nous appelons « ordre des mots » les règles d'agencements des composants, successivement réalisés dans une chaîne phrastique.

D'une manière générale, en coréen, le verbe occupe la place finale de la phrase, donc précédé des autres composants, sujet et objet. C'est le système S+O+V (Sujet + Objet + Verbe). Prenons un exemple :

Ex : *na(1)nŭn(2) ōmōni(3)kke(4) p'yŏnji(5)lŭl(6) ssŭ(7)n(8)ta(9).*

Sujet                      C.O.I.                      C.O.D                      Préd.

[*na.nŭn.ō.mō.ni.ke.pyŏn.dzi.lŭl.sŭn.da*]

[J'écris une lettre à ma mère.]

- 1 - 1<sup>er</sup> pron.pers.sing.
- 2 - cas nom.
- 3 - subs.
- 4 - cas dat.
- 5 - nom.
- 6 - cas acc.
- 7 - RV de '*ssŭta*' (=écrire)
- 8 - présent progressif
- 9 - suf. concl. décl.

Cependant, il est fréquent de supprimer des composants (sujet ou complément), à l'exception du verbe (en particulier dans la communication orale). Nous développerons ce point plus loin.

Le plus souvent, dans les langues fonctionnant selon le système S+O+V, on trouve également le système de la **postposition**.<sup>1</sup> Dans les langues

---

<sup>1</sup>Le terme de postposition, opposé à celui de préposition, est défini comme : « des morphèmes grammaticaux invariables (ou particules) qui se placent après les syntagmes nominaux qu'ils régissent. », J. Dubois, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, p. 387.

de cette catégorie, les noms précèdent toujours une particule à fonction syntaxique (ou un marqueur de cas grammatical). De même, les modifiants précèdent les modifiés. Et tous les types de déterminants précèdent les déterminés. C'est également le cas pour le coréen. Voici des exemples :

- *sõnülha-n palam.* [shõ.nül.han.ba.ram.] (= un vent frais)
 

Adj.	Nom
  
- *palam-i sech'a-ke pu-n-da.* [ba.la.mi.she.tch'a.ge.bun.da.]
 

Sujet	Adv.	Préd.

 (= Le vent souffle violemment.)

C'est pourquoi la place des mots est libre dans les phrases en coréen, - mais à condition que les substantifs soient marqués par un suffixe fonctionnel ou un marqueur de cas grammatical -, sauf celle du prédicat, toujours finale :

*ach'im pap-ül mök-ün hu yötöl si-e na-nün hakkyo-e ka-ss-ta.*

Compl.circon. de temps	Compl. circon. de temps	Sujet	Compl. circon. d'espace	Préd.

[a.tch'im.ba.bül.mö.gün.hu.yö.döl.shi.e.na.nün.hak.gyo.e.gat.ta.]

[Après avoir pris le petit-déjeuner, je suis allé à l'école à huit heures.]

Par exemple, le complément de phrase peut se distribuer non seulement au début ou au final de la phrase, mais aussi entre le sujet et le prédicat comme ci-dessous :

*na-nün ach'im pap-ül mök-ün hu yötöl si-e hakkyo-e ka-ss-ta.*  
[na.nün.a.tch'im.ba.bül.mö.gün.hu.yö.döl.shi.e.hak.gyo.e.gat.ta.]

*na-nün hakkyo-e ka-ss-ta. ach'im pap-ül mök-ün hu yötöl si-e.*  
[na.nün.hak.gyo.e.gat.ta.a.tch'im.ba.bül.mö.gün.hu.yö.döl.shi.e.]

*ach'im pap-ül mök-ün hu yötöl si-e na-nün hakkyo-e ka-ss-ta.*  
[a.tch'im.ba.bül.mö.gün.hu.yö.döl.shi.e.na.nün.hak.gyo.e.gat.ta.]

### 1.1.3. Abondance des suffixes

Il existe trois types de langues : **isolante**, **flexionnelle** et **agglutinante**. Le coréen fait partie du dernier groupe. Il a donc pour caractéristique la richesse des suffixes fonctionnels, qui s'ajoutent après le nom, et des terminaisons (désinences ou suffixes verbaux), mises après le radical du verbe. Ces deux éléments sont séparables de leur radical.<sup>1</sup>

Pour les suffixes verbaux, ceux-ci sont divisés en deux sortes : particules **terminatives**, ou **non-terminatives**. Les particules terminatives signalent la fin d'une phrase ou d'une proposition indépendante. Les particules non-terminatives marquent une conjonction entre les mots ou entre les phrases. Par exemple, pour la phrase subordonnée relative, nous ajoutons le suffixe non-terminatif à la racine du verbe subordonné au lieu d'employer un pronom relatif comme c'est le cas en français.

Outre les suffixes, les verbes auxiliaires sont très nombreux pour indiquer la modalité des expressions. Par exemple, les expressions telles 'devoir' ou 'il faut que' sont équivalentes au verbe auxiliaire *-ya(man) hanta*, dont le suffixe non terminatif *-ya(man)*, attaché au verbe principal, assume la fonction de relier les deux verbes. Dans ce cas, la forme verbale n'ayant que le lexème verbal, (c'est-à-dire du verbe principal) est proche de l'infinitif suivi de l'auxiliaire en français.

---

<sup>1</sup> Li Jin-Mieung, *Grammaire du coréen*, Tome 1, p. 5.

## 1.2. Quelques caractères spécifiques du coréen

### 1.2.1. Ellipse du sujet

En coréen, le sujet peut être supprimé dans la phrase si les interlocuteurs savent à qui il se réfère. L'énoncé sans sujet est particulièrement fréquent à l'oral, comme nous le voyons dans l'exemple suivant :

Ex) *ka(1)ss(2)ni(3)? - ũng(4), ka(5)ss(6)ŏ(7).*  
[gat.ni.] [ũng.gat.sŏ.]

(Est-il parti? - oui, il est parti.)

1, 5 - RV de 'kata' (= s'en aller)

2, 6 - passé/accompli /*(a)ss*/

3 - term. interro.

4 - adv.

7 - suf. concl. décla.

Par conséquent, il n'existe pas de **sujet impersonnel**, ayant comme fonction de compléter la place vide du sujet. Par exemple, en français, un énoncé, *il pleut* est traduit en coréen comme ceci :

*pi(1)ka(2) o(3)n(4)ta(5).*

[bi.ga.on.da.]

(= la pluie tombe).

1 - nom

2 - cas nom.

3 - RV de 'ota' (= tomber)

4 - présent/progressif /*nũn*/

5 - suf. concl. décla.

### 1.2.2. Les « sujets juxtaposés »

En coréen, la phrase peut contenir plusieurs sujets juxtaposés sans avoir aucun marqueur relationnel. Dans la grammaire traditionnelle, ce type de phrase est appelé proposition **prédicative**.

Nous découvrons une autre explication sur ce point, illustrée par les exemples suivants<sup>1</sup> :

*Ex1 : anna(1)nŭn(2) nun(3)i(4) yeppŭta(5).*

[an.na.nŭn.nu.ni.ye.pŭ.da.]

[Quant à Anne, ses yeux sont beaux]<sup>2</sup>

- 1 - prénom
- 2 - suf.thém.<sup>3</sup>
- 3 - nom. (= yeux)
- 4 - cas nom.
- 5 - verbe d'état à forme présent

*Ex1' : anna(1) ũi(2) nun(3)ŭn(4) yeppŭta(5).*

[an.na.ũi.nun.ŭn.ye.pŭ.da.]

[Les yeux d'Anne sont beaux]<sup>4</sup>

- 1 - prénom
- 2 - cas gén.<sup>5</sup>
- 3 - nom
- 4 - cas nom.
- 5 - verbe d'état à forme présent

En fait, dans le premier exemple, la langue distingue le **sujet thématique** (*annan-ŭn* = quant à Anne) du **sujet grammatical** (*nun-i* = les yeux). On trouve ainsi deux sujets pour un prédicat.

Dans le deuxième exemple, le sujet thématique se confond avec le sujet grammatical «*anna-ũi nun-ŭn* = les yeux d'Anne». Il serait intéressant d'envisager le cas du sujet juxtaposé dans la perspective de la thématisation.

---

<sup>1</sup> Park whaja, *Aspects contrastifs du japonais et du coréen*, p. 69.

<sup>2</sup> = Anne les yeux sont beaux. (traduction mot-à-mot)  
sujet1 sujet2 prédicat

<sup>3</sup> suf. thém. = suffixe thématique

<sup>4</sup> = d'Anne les yeux sont beaux (traduction mot-à-mot)

<sup>5</sup> suf. gén. = suffixe génitif

### 1.2.3. Le système grammaticalisé des relations interpersonnelles

Une des particularités les plus importantes en coréen est que les composants de la phrase doivent respecter des règles relationnelles, basées sur une structure sociale coréenne. La phrase est marquée par des informations concernant les rapports entre le locuteur et l'interlocuteur d'une part, et entre le locuteur, l'interlocuteur et la personne, qui est sujet de la phrase (sujet thématique ou grammatical).

C'est une sorte de concordance grammaticale selon le rapport hiérarchique des personnes pour le choix des mots lexicaux ainsi que des morphèmes grammaticaux.

Pour ce faire, un certain nombre des mots lexicaux (notamment ceux qui sont liés à la vie quotidienne) et des mots grammaticaux possèdent deux formes différentes pour désigner la même chose selon la personne à qui l'on s'adresse. Prenons des exemples :

- **noms**

*pap* --- *jinji* (= repas)  
[bap] [dzin.dzi.]

*jip* --- *tæk* (= maison)  
[dzip] [dêk]

*mal* --- *malssŭm* (= parole)  
[mal] [mal.sŭm.]

- **verbes**

*ja-ta* --- *jumusi-ta* (= dormir)  
[dza.da.] [dzu.mu.shi.da.]

*juk-ta* --- *tolakasi-ta* (= mourir)  
[dzuk.ta.] [do.ra.ga.shi.da.]

*man-na-ta* --- *pwæp-ta* (= rencontrer)  
[man.na.da.] [bwæp.ta.]

*iss-ta* --- *kyesi-ta* (= être)  
[it.ta.] [gye.shi.da.]

- **morphèmes grammaticaux**

*i / ka* --- *kkesõ* (le cas nominatif)

[i / ga] [ke.shõ.]

*eke* --- *kke* (le cas datif)

[e.ge.] [ke]

D'autre part, les formes honorifiques constituent une catégorie verbale comme l'aspect ou le mode. Comme nous le verrons plus loin, les morphèmes honorifiques (y compris ceux de modestie) s'insèrent dans le verbe. Selon le rapport entre les interlocuteurs, les formes honorifiques deviennent très compliquées. De même, la terminaison verbale se conjugue selon le rapport entre le locuteur et l'interlocuteur. Nous en parlerons dans la section des modes verbaux.



## 2. Composition des parties du discours

### 2.1. Classe des parties du discours

Dans le système coréen, nous pouvons répartir les mots en deux grandes catégories : mots variables et invariables :

**variables** : verbe d'état, verbe;

**invariables** : nom, pronom, numéral, particule relationnelle, déterminant, adverbe, interjection.

Les mots variables se distinguent des autres par leur conjugaison. Ils se composent d'un radical et d'un suffixe. Nous trouvons en coréen une très grande variété de suffixes, conjugués suivant le contenu sémantique ou le facteur relationnel.

Les mots invariables sont des mots qui peuvent être posés intacts dans l'énoncé. Les suffixes peuvent s'y rejoindre pour marquer leurs fonctions grammaticales ou pour leur donner un sens particulier.

Le déterminant correspond à tout ce qui peut modifier le nom, le pronom et le numéral, comme l'adverbe modifie le verbe et le verbe d'état. La particule relationnelle a pour rôle de relier entre eux les composants de la phrase en indiquant leur fonction syntaxique. Résumons les parties du discours en coréen :

premièrement, ceux qui servent de support : nom, pronom et numéral;

deuxièmement, ceux qui expliquent les composants de support (nom, pronom et numéral) : verbe et verbe d'état;

---

<sup>1</sup> Le verbe d'état du coréen n'est pas exactement similaire à celui du français sur le plan morpho-syntaxique.

troisièmement, ceux qui servent de modificateur : déterminant pour les noms ou les syntagmes nominaux et adverbe pour les verbes ou les syntagmes verbaux;

quatrièmement, ceux qui relient les composants : particule relationnelle;

enfin, ceux qui sont indépendants sans être attachés à aucun composant : interjection.

## 2.2. Verbes proprement dits vs verbes d'état

D'une manière générale, lorsque nous parlons du verbe en coréen, c'est une partie du discours qui ne désigne que l'« action » ou le « mouvement ». Pour exprimer la qualité, l'existence ou l'état d'un être ou d'un objet, le coréen possède les adjectifs à formes infinitives. Ces adjectifs ont les mêmes terminaisons que les autres verbes (ex : *nolēhata* (=chanter) / *yeppūta* (=être joli)) et se conjuguent. C'est pourquoi nous les appelons **verbes d'état**.<sup>1</sup>

Mais ces adjectifs, quand ils ont une fonction d'épithète et sont antéposés au nom, sont considérés comme des formes dérivées (et non plus conjuguées !) par le changement du suffixe. Voyons un exemple :

### i) Fonction verbale :

*kũ(1)sonyō(2)nŭn(3)yeppŭ(4)ta(5)*. [gũ.so.nyō.nŭn.ye.pŭ.da.]

[cette fille est jolie.]

1 – démons.

2 – nom (= fille)

3 – cas nom.

4 – RV d'état

5 – **suf. concl. décl.**

---

<sup>1</sup> Du point de vue formel, les **verbes d'état** coréens sont considérés comme *verbes adjectivaux*. Li J-M les nomme **verbes de qualité**. Nous avons fini par choisir le terme de verbes d'état au lieu du verbe de qualité. Le premier impliquerait davantage la notion de temps que le dernier. Celui-ci porterait sur la propriété d'un objet, quel que soit le temps.

## ii) Fonction d'épithète :

*yeppŭ(1)n(2) sonyŏ(3).* [ye.pŭn.so.nyŏ.]

[une jolie fille]

1 – RV d'état

2 – suf. adj.

3 – nom (=fille)

Evidemment, les verbes d'état ne partagent pas toutes les conjugaisons avec les verbes proprement dits. La compatibilité avec l'aspect progressif est un des critères pour les distinguer de ces verbes proprement dits. Car les verbes d'état ne sont pas compatibles avec la forme progressive. Quand il s'agit du présent progressif, les verbes d'état sont non-marqués (ou forme zéro). Prenons des exemples :

• *kŭ(1) ai(2)nŭn(3) ch'akha(4)ta(5).*

[gŭ.a.i.nŭn.tch'ak.ha.da.]

[Cet enfant est gentil.]

1 – démons.

2 – nom (=enfant)

3 – cas nom.

4 – RV d'état 'ch'akhata' (=être gentil)

5 – suf. concl. décl.

• *kŭ(1) ai(2)nŭn(3) ch'akha(4)yŏss(5)ta(6).*

[gŭ.a.i.nŭn.tch'ak.ha.yŏt.ta.]

[Cet enfant était gentil.]

1 – démons.

2 – nom (=enfant)

3 – cas nom.

4 – RV d'état 'ch'akhata' (=être gentil)

5 – **infixe de temps passé /ŏss/**

6 – suf. concl. décl.

• *kŭ(1) ai(2)nŭn(3) nolêha(4)n(5)ta(6).*

[gŭ.a.i.nŭn.no.rê.han.da.]

[Cet enfant chante.]

1 – démons.

2 – nom (=enfant)

3 – cas nom.

4 – RV de 'nolêhata' (=chanter)

5 – **infixe de temps présent progressif /nŭn/**

6 – suf. concl. décl.

- *kũ(1) ai(2)nũn(3) nolêha(4)yöss(5)ta(6).*  
 [gũ.a.i.nũn.no.rê.ha.yõt.ta.]  
 [Cet enfant a chanté.]

- 1 – démons.
- 2 – nom (=enfant)
- 3 – cas nom.
- 4 – RV de 'nolêhata' (=chanter)
- 5 – **infixe de temps passé /öss/**
- 6 – suf. concl. décla.

De même, ces verbes d'état ne peuvent être suivis de quelques terminaisons correspondant à certaines formes verbales telles que l'impératif, l'exhortatif, l'approbatif pour le mode conclusif et quelques unes des terminaisons causatives et passives.

### 2.3. Copules

Les copules, qui servent à relier le sujet à l'attribut ont deux formes différentes :

- i-ta* : forme positive (=être)
- ani-ta* : forme négative (=ne pas être)

*Ex) na(1)nũn(2) haksêng(3) i(4)ta(5)* [Je suis étudiant.]  
 [na.nũn.hak.sêng.i.da.]

- 1 – pron.pers.1<sup>er</sup>. sing.
- 2 – cas nom.
- 3 – nom
- 4 – **radical du copule (forme positive) 'i-ta'**
- 5 – suf. concl. décla.

*Ex') na(1)nũn(2) haksêng(3)i(4) ani(5)ta(6).* [Je ne suis pas étudiant.]  
 [na.nũn.hak.sêng.i.a.ni.da.]

- 1 – pron.pers.1<sup>er</sup>. sing.
- 2 – cas nom.
- 3 – nom
- 4 – cas attributif
- 5 – **radical du copule (forme négative) 'ani-ta'**
- 6 – suf.concl. décla.